

# Rapport de la sous-commission des comptes 2022

## Dicastère de l'économie, des finances, de l'action sociale et des services internes (DEFASI)

---

### Composition de la sous-commission

Membres :	Monsieur Andrea Moretti	PS, rapporteur
	Madame Françoise Jeandroz	POP
	Monsieur Jean-Pierre Brechbühler	UDC

La sous-commission du DEFASI s'est réunie le lundi 27 mars 2023 en présence des personnes suivantes :

- M. Jean-Daniel Jeanneret, conseiller communal
- M. Mikaël Déal, chef de secteur du SIEN
- M. Vincent Schneider, responsable des Affaires juridiques
- Mme Sarah Honsberger, cheffe du Service à la population
- Mme Sylvène Aeschlimann, cheffe du Service des finances
- Mme Anouk Steiner, cheffe du Service communal de l'action sociale
- Mme Rachel Montandon, adjointe administrative à la cheffe du Service communal de l'action sociale
- Mme Carine Raaflaub, chargée de procédures et formations au Service communal de l'action sociale
- Mme Laetitia Mauerhofer, cheffe d'office au Service communal de l'action sociale
- M. Alessandro Arcieri, chef du Service de l'économie
- Mme Virginie Rais (procès-verbal)

## **Introduction**

Il est en préambule relevé que dans la version actuelle du budget et en regard du déficit budgété de plus de CHF 14,2 millions, il résulte un déficit de plus CHF 6,7 millions avec un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle de CHF 1,9 million.

Jean-Daniel Jeanneret excuse Sarah Steinweg Clark, chancelière a.i. qui participe ce même-jour à la sous-commission financière du DUBREC en qualité d'administratrice de ce dicastère.

## **100 / Conseil général**

En lien avec la remarque, il est constaté des dépenses plus importantes dans le compte 31300000 – Prestations de services de tiers dues à l'externalisation et au rattrapage sur plusieurs mois de la rédaction des procès-verbaux du Conseil Général. Cette personne qui donne entière satisfaction continuera cette activité en 2023.

## **110 / Conseil communal**

Ce centre n'amène pas de commentaire particulier.

## **121 / Chancellerie**

Le budget du poste susmentionné a été dans l'ensemble bien respecté.

Il résulte une légère augmentation pour la rubrique 30 – charges de personnel résultant de l'intérim sur 5 mois pour le poste de Chancelière ainsi qu'au placement en CDD sur 6 mois d'une collaboratrice administratrice (en partie compensé par les indemnités reçues au 49).

La nouvelle chancelière débutera son activité le 1<sup>er</sup> avril 2023. La situation n'est pas encore stabilisée; une collaboratrice vient de donner sa démission pour fin mai 2023.

## **122 / Service de l'économie**

En introduction il est tout d'abord rappelé que le budget 2022 avait été élaboré avant que le Service entre véritablement en action. Des ajustements doivent être considérés comme faisant partie normal du processus expérimental engagé.

Le responsable du développement économique informe la sous-commission que le Service de l'économie a rencontré, dans un contexte économique et sanitaire encore instable, plus de cent septante entreprises dans le but de non seulement présenter le nouveau service ainsi que ses enjeux mais également de porter une oreille attentive à leurs besoins pour pouvoir ensuite les accompagner dans leur développement.

Un commissaire constate que le montant global des salaires pour le Service (salaire du personnel et prestations services de tiers) représente une très grande somme. Il est relevé que le montant budgété avant la mise en œuvre du service, est compensé par une diminution du secrétariat de direction du DEFASI (au centre 110).

Concernant le montant des prestations de tiers, ce montant correspond en grande partie aux prestations de la deuxième personne du Service de l'économie. Le commissaire propose que le contrat soit modifié; cette prestation devant être rémunérée selon les services fournis et non de manière mensuelle linéaire.

Les commissaires sont informés que le Service de l'économie a lancé une trentaine de projet. Le mot d'ordre est "il faut investir pour récolter".

Il est relevé que le compte frais de réception a été largement sous-estimé. Ce compte comprend en plus des frais liés aux nombreuses rencontres d'entreprises, les frais liés à l'organisation d'événements. Une partie est compensé par le sponsoring trouvé (compte 43090010).

### **123 / Service informatique communal**

En préambule le chef de secteur du SIEN explique aux commissaires que suite au départ en retraite de l'ancien chef de Service informatique communal (SIC) en 2015, l'informatique a été externalisée au SIEN qui met à disposition des ressources informatiques sous forme de mandats de prestations à la Ville, raison pour laquelle il n'y a pas de charges de personnel.

Il est alors ajouté que seules les indemnités de téléphonie figurent dans le poste " 30 - charges du personnel". Les indemnités téléphoniques sont perçues par toutes les personnes pouvant être alarmées et qui doivent être atteignables (personnel de la voirie et du SISMN, chef-e-s de service, astreinte). La baisse de ce centre est expliquée par le changement tarifaire des abonnements CMN et la révision des forfaits.

Il est ensuite relevé une augmentation dans le compte "31020200 - frais d'impression, photocopies". Celle-ci se justifie notamment par le fait que

Canon, ayant rencontré des problèmes de facturation en 2021, a facturé environ CHF 25'000 de prestations en retard sur 2022. La sous-commission est sensibilisée sur le fait que sur 6 millions de copies annuelles, 4 millions sont faites par les écoles.

L'augmentation de 5% du parc informatique a pour conséquence une hausse similaire des coûts associés à son entretien.

Les amortissements mentionnés dans le poste "33 – Amortissement patrimoine administratif" sont liés au schéma directeur. Il est demandé par un commissaire si le nombre d'années sur lequel pourra être réparti ce schéma directeur est connu. La sous-commission est alors informée du fait que l'ampleur du schéma directeur a été prolongée d'une année, soit jusqu'à fin 2023. Il est ensuite prévu d'en établir un nouveau pour la période 2024-2028, permettant ainsi de non seulement disposer de quelque chose de structuré aligné avec le schéma directeur de la Ville à celui du Canton qui sera établi pour la période 2024-2029.

## **124 / Affaires juridiques**

En introduction il est indiqué que la collaboration avec des avocats externes reste nécessaire dans certains dossiers particuliers pour seconder le titulaire en cas de surcharge, ou de domaine juridique très spécialisé, ou encore en cas de récusation.

Il est constaté une augmentation des honoraires d'avocats externes pour CHF 58'141.-, ce qui excède de CHF 18'141.- le budget. Alors que le même budget avait pu être respecté dans les comptes 2021 (effectif CHF 34'766'65), en 2022 sont survenus des cas de récusation, obligeant à mandater des avocats externes dans trois dossiers RH complexes. De même, la clôture d'un gros et ancien procès civil a occasionné des honoraires externes non planifiés.

Le second poste de dépenses, bien moins élevé mais important, consiste dans la tenue à jour de la bibliothèque juridique. Le budget de 3'000.- est respecté et en principe suffisant (mais certains ouvrages sont coûteux, ce qui implique des choix).

Enfin il est relevé que le service fonctionne sans secrétariat propre. Pour les quelques cas où un appui a été nécessaire, des remerciements sont adressés au personnel administratif de la chancellerie.

### **130 / Contrôle des habitants**

En introduction, il est relevé que ce Service est en pleine mutation; le Contrôle des habitants est devenu au 1er janvier 2023 le Service à la population. À terme, ce dernier devrait regrouper d'autres prestations complémentaires utiles à la population. Une communication publique à ce sujet sera faite ce printemps.

La préposée au Contrôle des habitants, désormais cheffe du Service à la population relève que l'année 2022 fut compliquée à gérer suite au départ avant les vacances d'été d'une personne engagée à 100% ainsi qu'à des absences maladies prolongées ou ponctuelles. Grâce à la compréhension du Conseil communal quant à la situation, il a été décidé l'engagement d'une personne à 50 % sur 1 an pour le renforcement aux guichets. Cette solution a permis de ne pas fermer les guichets et de soulager la charge de travail de l'ensemble de l'équipe en place. De ce fait, il est constaté une légère augmentation des charges de personnel au centre 31.

Il est relevé ensuite que la collaboration avec le service des migrations (SMIG) pour les permis de séjour est une source de travail fastidieux et manuel. L'introduction par la Confédération de la carte biométrique pour les titres de séjour ou de travail a complètement ralenti le processus entre la demande du citoyen.ne ou la personne frontalière et la délivrance du titre physique (jusqu'à environ 6 mois d'attente). Toutefois, le SMIG a consenti à une facturation avec un délai de paiement à 90 jours. Il n'existe pas d'outils appropriés pour faire le lien entre la demande, la facturation du SMIG individuelle, la facturation du SMIG globale, l'encaissement et la délivrance du permis. Afin de réduire les pertes d'encaissements – puisque les communes font office de banque - au niveau communal, le Service a adapté son processus courant de l'été 2022 et convoque désormais le citoyen ou la personne frontalière dès la réception de la facture individuelle. Cela a pour conséquence de doubler la fréquentation aux guichets des personnes concernées par un titre mais a l'avantage de réduire les pertes financières.

Il est dès lors souhaité que le SMIG facture directement les prestations aux citoyens et que le Service communal devienne une interface de services et d'aide au SMIG mais plus une banque.

Un commissaire s'interroge quant à l'augmentation du poste "36 Charge de transfert". Il lui est répondu que cette différence tient tout simplement au fait que le nombre d'émission est en hausse (en corrélation avec les postes 42100120 (Émolument – Document d'identité) et 421100110 (Permis de séjour étranger)). Globalement les rentrées correspondent au budget pour les cartes d'identité voire même supérieures au budget pour les permis de

séjour. Cette différence budget/comptes se base sur un calcul des 4 années précédentes (durée de validité de permis), il n'y a aucune prévision du SMIG qui est faite afin d'être au plus proche de la réalité.

Pour terminer, il est relevé que les clients paient de moins en moins en cash mais plutôt par carte de débit et Twint. Ces modes de paiements occasionnent des frais supplémentaires.

### **301 / SCAS - Office d'aide sociale**

La sous-commission est tout d'abord informée du fait que les comptes relatifs au SCAS ont été présentés à la Commission de l'action sociale lors de sa séance du 21 mars 2023 et que ceux-ci n'ont pas appelé de remarques particulières.

En guise d'introduction, il est relevé qu'en 2019 un premier audit réalisé par ODAS contrôle avait débouché sur la mise en exergue d'un nombre important de problèmes et de lacunes dans la gestion des dossiers d'aide sociale. Des mesures de compensations financières ont dû être faites auprès de la Facture sociale. En automne 2020, un second audit a été réalisé et le résultat faisait état d'un léger mieux. Afin de vérifier que les recommandations formulées par ODAS contrôle en 2019 et en 2020 aient bien été suivies, un troisième audit a été réalisé en automne 2022. Il ressort des conclusions du rapport qui en découle que "les dossiers examinés sont très bien tenus et qu'aucune anomalie significative a été rencontrée. L'excellente tenue des journaux d'entretien est à souligner. Les réponses des AS à nos questions étaient également claires et précises". De plus, le rapport ne comporte ni remarques ni recommandations ce qui est extrêmement rare.

Avant de passer à l'analyse des comptes, la cheffe du Service communal de l'action sociale présente un état de situation du service. Il est alors expliqué que la situation évolue de manière positive, tant au niveau de l'organisation et des processus, que des ressources humaines. Malgré un turn-over encore important en 2022 et des difficultés de recrutement dans le secteur aide sociale lié à la pénurie d'AS sur le marché de l'emploi, on commence à ressentir une stabilisation des équipes (plus aucune démission AS depuis 4 mois). Il est aussi relevé que l'organisation interne du Service a été revue (réforme sur la manière de travailler). Le chantier de transformation des locaux du rez-de-chaussée qui permet désormais un meilleur accueil est terminé. Actuellement, toute l'équipe est à pied d'œuvre pour entrer dans la réforme du "suivi différencié harmonisé" (projet cantonal) et qui va permettre dès 2024 aux assistants sociaux et aux assistantes sociales de se recentrer sur leur cœur métier.

Pour l'analyse des comptes, il est constaté une légère augmentation des charges de personnel qui est due aux remplacements nécessaires suite à des absences maladie, accident et de grossesses; celle-ci est cependant compensée par les indemnités et remboursements de l'assurance perte de gain. Afin de pallier aux conséquences de l'important turnover dans le secteur de l'aide sociale, (report des dossiers sur les collègues), un EPT flottant a été engagé. Il est relevé que le métier d'assistant-e social-e a passablement changé. La charge de travail est toujours très importante (97 dossiers par EPT) et le travail administratif l'emporte sur le travail social qui devrait être fait.

La légère baisse constatée dans le personnel en formation est en lien avec le fait qu'il manque un/e formatrice pour engager le nombre de stagiaires prévu.e.s au budget et non pas à une volonté d'économie.

Il est relevé une augmentation des biens, services, autres charges exploitation :

Pour le compte 31300300 compte frais de port – affranchissements, cette augmentation est due à l'envoi de décisions lors de toute ouverture et fermeture de dossiers d'aide sociale, ainsi qu'à l'augmentation du nombre de courriers recommandés. Pour le compte - 31300800 – Alarmes - surveillance, il s'agit de frais liés à la sécurité et dont le budget avait été prévu au 31300000.

Pour le compte 31320300 – Conseillers externes - il s'agit du mandat de team coaching pour la mise en place de la polyvalence dans les secteurs administratifs et à la mise en place d'un collègue de direction.

Pour terminer les frais judiciaires et/ou de poursuites ont également été en augmentation.

Il est aussi fait mention d'un léger dépassement dans les frais informatiques, relatif à la borne de tiketing installée dans le hall d'entrée et qui permet une meilleure gestion des flux.

### **321 / SCAS – Participation aux institutions sociales**

Les budgets étant dicté par le canton, il est principalement relevé ici que les chiffres sont difficilement prévisibles. La facture sociale est de 3,4 millions inférieure à celle budgétée par l'Etat.

Pour terminer, la sous-commission est informée que la provision pour dédommagement de la facture sociale liée aux provisions effectuées pour les doubles loyers et autres a été dissoute. La page est désormais tournée.

### **600 / Service des finances**

L'année passée a été fortement impactée par le projet Abacus. La migration au 1<sup>er</sup> janvier 2023 s'est bien passée. Un travail très important en collaboration avec le SIEN a été fait en 2022. Des améliorations restent toutefois à effectuer.

Il est relevé un léger dépassement pour les frais de personnel. Ceci s'explique notamment par l'engagement d'une personne en CDD pour épauler le Service dans le contrôle des données et la reprise manuelle de certains éléments dans le cadre du projet Abacus. Les heures supplémentaires ont été payées. Il est précisé que le dépassement des frais de personnel est compensé par la rubrique 49 – imputations internes – remboursements d'assurances. Il est alors expliqué à un commissaire que toutes les indemnités d'assurances (remboursements effectifs) se trouvent au centre 620 (SRH). Ces montants sont par la suite imputés dans les services par le biais des imputations internes.

Il est ensuite relevé un élément important quant au compte 31990140 – Écart statistique. Ce montant, que le Conseil communal a porté au budget 2022 représente une estimation de l'écart entre le budget et les comptes pour l'ensemble des services de la rubrique 31 biens services et marchandises. Les dépenses 2022 de cette rubrique sont inférieures au budget 2022 pour environ CHF 1.6 million.

Au niveau de la réévaluation sur créances (ducroire), il est précisé qu'il est très difficile de budgéter un montant, raison pour laquelle le chiffre est à 0 dans les budgets.

La sous-commission est ensuite informée qu'en 2022, les emprunts structurés Depfa ont été remboursés pour CHF 50 millions (indemnité de sortie de CHF 2.7 millions provisionnée aux comptes 2021). Au vu des conditions du marché, ces emprunts ont été remplacés par des emprunts à court terme. Le taux d'intérêts moyen pour la totalité des emprunts s'élève à 2.2% (sans Depfa).

Il est constaté une légère augmentation pour le compte 34110000 – Pertes réalisés sur les terrains PF. La cheffe du Service des finances explique qu'il s'agit d'une provision qui a dû être augmentée pour les risques liés à des travaux de dépollution (il ne s'agit pas d'une perte sur un terrain).

Il est demandé par un commissaire d'obtenir une liste par catégorie (sport, culture, autres) des rentrées en lien avec le compte 40320000 - Taxe billets de spectacles qui touchent toutes manifestations avec entrées payantes (mais qui ne concerne pas les musées).

### **610 / Contributions**

Il est précisé que les dépenses et recettes de ce centre ont été enregistrées à partir des derniers tableaux de bord reçus de l'Etat, conformément au plan comptable qui est imposé aux communes. Il est relevé que les impacts de la pandémie ont été surestimés lors de l'établissement du budget 2022. Globalement, l'excédent de recettes de ce centre est supérieur de CHF 6.2 millions par rapport au budget.

Il est ensuite relevé que par rapport aux comptes 2021, l'impôt des personnes physiques augmente de CHF 3.9 millions. Cette hausse est notamment liée à un transfert d'une partie de l'impôt à la source suite à un changement de base légale impliquant qu'une partie des personnes qui étaient imposées à la source sont dorénavant imposées en taxation ordinaire.

Pour terminer la cheffe du Service des finances explique que seul le 67% du montant de l'impôt des personnes morales est attribué directement aux communes. Le 33% restant est attribué à un pot commun qui est ensuite réparti entre les communes en fonction du nombre d'emploi. Il est constaté une hausse de l'impôt perçu directement par la Ville ainsi que du montant reçu du fonds intercommunal.

Le rapporteur de la sous-commission

Andrea Moretti